

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de



Nombre de conseillers	
En exercice	: 27
Présents	: 23
Représentés	: 2
Votants	: 25

Registre des délibérations Réunion du conseil municipal 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

Étaient présents :

M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROBOIS, M. VALET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUNBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ.

Étaient représentés :

M. HEUZÉ donne pouvoir à M. LEDUC
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents :

Mme MARET
Mme GUINARD

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

※ ※ ※

Délibération 2026-74- Intercommunalité - Convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre Montfort Communauté et ses communes membres

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la volonté communautaire de renforcer la mutualisation des moyens et des compétences, Montfort Communauté et ses communes membres entendent se confier la création ou la gestion d'équipements ou de services.

La convention cadre présentée et annexée à la présente délibération, définit un cadre juridique général permettant ensuite à Montfort Communauté et ses communes membres de se confier réciproquement la réalisation de prestations de services au moyen de contrats subséquents.

Chaque prestation de services donnera lieu à la signature d'un contrat. Les modalités financières seront déterminées par chacun des contrats.

Il est proposé d'approuver et de signer cette convention cadre pour la durée du mandat en cours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la convention-cadre proposée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de prestations de services qui découleront de cette convention, avec les communes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE